



Uccle le 25/03/2021

Affaires éducatives

CORONAVIRUS : COURS SUSPENDUS du 29 mars au 2 avril

Chers Parents,

Ce mercredi 24 mars, le Comité de Concertation a décidé de renforcer les mesures à prendre afin d'endiguer la propagation du coronavirus covid-19. Ces mesures ont été adaptées et précisées par le Cabinet de la Ministre Désir ce jeudi après-midi.

Il a notamment été décidé que les cours seront suspendus du lundi 29 mars au vendredi 2 avril 2021 pour toutes **les classes des écoles maternelles, primaires et secondaires** de Belgique et il a été demandé de ne pas organiser d'enseignement à distance durant cette période.

Dès lors nous invitons les parents à garder ou faire garder leur enfant dans la mesure de leurs possibilités et obligations professionnelles. Un service d'accueil sera toutefois organisé (voir ci-dessous).

Nous insistons sur le fait que l'efficacité des mesures d'endiguement du virus est directement dépendante du nombre d'enfants présents dans les écoles et **qu'il vous appartient de trouver une solution par vos propres moyens.**

SERVICE D'ACCUEIL :

Un service d'accueil sera organisé prioritairement pour les enfants dont les parents exercent des fonctions où le télétravail est impossible et pour les personnes n'ayant aucune solution de garde.

Ce service sera organisé au sein de chaque école.

- **Organisation pratique :**
 - Ouverture de 7h à 18h30 au plus tard.
 - Souplesse d'accès aux garderies en termes d'horaires et en fonction des obligations professionnelles.
 - Pas de repas chauds prévus : prévoir des collations et un pique-nique.
- **Mesures d'hygiène :**
 - Tous les locaux et équipements des écoles sont nettoyés quotidiennement avec la plus grande attention en suivant les recommandations des autorités de santé.
 - Les enfants sont encouragés à se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon.
 - Les masques sont obligatoires à partir de la 5^{ème} primaire.

- **Mesures d'écartement :**

- Les enfants malades ne seront pas acceptés à l'école sauf avis favorable du médecin pour le maintien en collectivité. Il est par ailleurs nécessaire de les faire tester quand cela est requis.
- Les enfants **dont un cohabitant du foyer familial** est diagnostiqué COVID est mis en quarantaine et doit être testé conformément aux protocoles en vigueur.

GARDERIES DE VACANCES (PÂQUES) :

Au vu des consignes édictées par les autorités sanitaires, nous vous informons que le service de garderie organisé pendant **les congés de Pâques sera réservé prioritairement à l'accueil des enfants pour lesquels les parents ne disposent d'aucune possibilité de garde**. Une communication plus précise suivra mais il nous semblait nécessaire de vous informer au plus tôt afin que chacun puisse anticiper au mieux cette période.

DIVERS :

Par mesures de précaution, nous vous informons qu'il n'y aura aucun service de repas ou de lunch-box la semaine du 19/04 au 23/04.

Nous sommes conscients de la difficulté que peuvent entraîner ces mesures.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration car celle-ci est indispensable pour préserver au maximum le bien-être et la santé de tous !

Restant à votre écoute, nous vous prions de croire, Chers Parents, à l'assurance de notre meilleure considération.

Philippe WARGNIES
Chef Département

Boris DILLIES
Bourgmestre

Carine GOL-LESCOT
Echevin de l'Enseignement